

Communiqué de presse

Meung-sur-Loire, le 15 avril 2024,



Les médecins généralistes libéraux de l'Ouest du Loiret proposent des consultations dédiées aux soins non programmés pour les patients sans médecin traitant à travers la CPTS Ouest Loiret.

Depuis la mise en place en mars 2023, plus de 1500 consultations de soins non programmés ont été assurées par les médecins volontaires.

Depuis mars 2023, les patients résidant sur le territoire de la CPTS Ouest Loiret (les 21 communes loirétaines de la communauté de communes des Terres du Val de Loire – voir liste et carte ci-après) et ayant besoin de consulter un médecin dans les 24 à 48h pour une **urgence non vitale** peuvent avoir recours à l'organisation de soins non programmés mise en place par la CPTS Ouest Loiret grâce au volontariat d'une dizaine de médecins généralistes libéraux du territoire.

Les patients peuvent appeler du **lundi au vendredi de 8h à 20h au 07 88 97 52 33**.

Qui peut bénéficier d'une consultation de soins non programmés ?

- Les patients sans médecin traitant
- **ET** résidant sur le territoire de la CPTS Ouest Loiret
- Pour un motif relevant des soins non programmés* (urgence non vitale)

Après vérification, un RDV pourra être donné selon la place disponible pour une consultation le jour-même.

Aucun RDV ne sera donné pour un renouvellement d'ordonnance ou un certificat médical.

Du **6 mars 2023** au **31 mars 2024**, les médecins volontaires ont assuré, dans le cadre de ce dispositif, **1 511 consultations de soins non programmés pour les patients du territoire**.

*Qu'est-ce qu'un soin non programmé ?

Un Soins Non Programmé ne relève pas d'une urgence vitale, mais nécessite une consultation médicale dans les 24 à 48h, assurée par un médecin aux jours et horaires d'ouverture des cabinets médicaux. Cela permet de prendre en charge les pathologies aiguës telles que les otites, grippe, varicelle, cystite, entorse, lumbago, bronchiolite, etc.



Liste des 21 communes de la CPTS Ouest Loiret :

- Baccon,
- Baule,
- Beaugency,
- Chaingy,
- Charsonville,
- Cléry-Saint-André,
- Coulmiers,
- Cravant,
- Dry,
- Epieds-en-Beauce,
- Huisseau-sur-Mauves,
- Lailly-en-Val,
- Le Bardon,
- Mareau-aux-Prés,
- Meung-sur-Loire,
- Messas,
- Mézières-lez-Cléry,
- Rozières-en-Beauce,
- Saint-Ay,
- Tavers,
- Villorceau

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé regroupe les professionnels de santé libéraux d'un territoire et facilite la coordination des soins ambulatoires (en ville) au niveau territorial. Elle favorise l'accès et la qualité des soins en coordonnant l'activité des professionnels de santé. Elle contribue ainsi à l'offre de soins d'un territoire, au service de la population, tout en améliorant les conditions d'exercice des professionnels de santé.

Région pilote dans le déploiement des CPTS, la région Centre-Val de Loire est la 1^{ère} région de France avec 95% de la population régionale couverte par l'une des 31 CPTS en fonctionnement.

À propos :

L'association CPTS Ouest Loiret a été constituée le **13 septembre 2021** et compte **110 professionnels de santé adhérents**.

Son territoire couvre les **21 communes loirétaines de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, qui comprend 44 165 habitants**.

La CPTS fonctionne grâce à un Conseil d'Administration composé d'**infirmiers, infirmiers en pratique avancée, masseurs-kinésithérapeute, médecins, pédicures-podologues, pharmaciens, sage-femme** tous en exercice libéral.

Contact presse :

Céline SARLOT

Coordinatrice

Mail : coordination@cpts-ouestloiret.fr / 06 47 54 70 88